

RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2021 06 11
Prise par le Bureau de la Communauté de Communes
Lors de sa réunion du 8 juillet 2021
(en application de la délibération du Conseil Communautaire
en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt et un, le 8 juillet, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 29 juin, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, André COQUELIN, Kathia VIEL, Lucien PRINCE, Philippe MOREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Jean SOYER, Hervé BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Dominique MALARY, Laurent DURANTEAU, Thierry FAVREAU en remplacement de Michel REMAUD.
Absents : Isabelle TESSIER, Michel REMAUD.

Pôle d'Entreprises à Brétignolles sur Mer : renouvellement du contrat de location de l'entreprise HELLO AUTO

Créée en 2017 et locataire d'un bureau de 17 m², d'un atelier de 75 m², d'un atelier de 44 m², ainsi que d'un atelier de 55 m² (correspondant à un loyer total de 1.438,57 € HT/mois, charges comprises), HELLO AUTO verra sa convention d'occupation temporaire s'achever le 14 août 2021.

L'entreprise est spécialisée dans l'importation de véhicules neufs et d'occasion depuis l'Union Européenne.

Par courriel du 30 mars 2021, son gérant, M. Nicolas RENAULT, a fait savoir qu'il souhaitait une prolongation de son contrat de location.

Le Bureau Communautaire,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau ou au Président,
Vu la demande de l'entreprise « HELLO AUTO » en date du 30 mars 2021,
Vu l'avis favorable du Groupe de Travail « Développement Economique » du 6 juillet 2021,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le renouvellement de la location du module n° 2 (un atelier de 44 m²), du module n° 3 (un atelier de 55 m²), du module n° 4 (un atelier de 75 m²) et du module n° 6 (un bureau de 17 m²) du Pôle d'Entreprises communautaire de Brétignolles sur Mer, à la société « HELLO AUTO », pour une durée de 23 mois, soit du 15 août 2021 au 14 juillet 2023, au tarif mensuel de 1.438,57 € HT (tenant compte de la réduction de 10 % sur le montant des loyers, applicable dès lors que deux locaux minimum sont loués), charges communes comprises, dans les conditions prévues dans la convention d'occupation temporaire ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention d'occupation temporaire correspondante et toute pièce s'y rapportant.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu

:

- de la transmission au contrôle de légalité le : 15 JUIL. 2021
- de l'affichage le : 15 JUIL. 2021
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 15 JUIL. 2021

Givrand, le 13 juillet 2021

Le Président,

François BLANCHET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.